

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite
à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-
Cœur-de-Jésus

MÉMOIRE

6211-24-077

PROJET ÉOLIEN MONT ST. MARGUERITE

Par Stéphane Lachance, le 17 novembre 2015

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, (Québec) G1R 6A6

À l'attention de : Monsieur Michel Germain, Président
Madame Corine Gendron, Commissaire

Bonjour Monsieur le Président et Madame la Commissaire,

Tout d'abord, je désire apporter une rectification concernant le sujet des indemnités au parc éolien Des Érables. Le promoteur verse environ 400.00\$ par année, non pas à chaque citoyen, mais plutôt à chaque propriétaire dont la résidence est située dans un rayon de 1.8km de toute éolienne.

Trois thèmes seront abordés dans ce mémoire :

- Le bruit.
- L'impact sur la valeur foncière.
- L'acceptabilité sociale.

LE BRUIT :

Lors de l'audience du BAPE le 20 octobre 2015, j'ai débuté mon intervention en présentant une photo de 4 éoliennes du Parc des Moulins, dont la plus près située à 1200 mètres en arrière de ma résidence. J'ai ensuite présenté une audio-vidéo des éoliennes en mouvement et fait entendre le bruit de 50dBA mesuré par sonomètre. Mes questions suivantes étaient :

Si une éolienne de 2.3MW produit 50dBA à 1200 mètres, combien de décibels produit une éolienne de 3.2MW à cette même distance et combien de dBA à 600 mètres?

1de10

J'ai écouté les réponses du promoteur, représenté par Madame Viviane Maraghi, directrice du développement du projet chez RES Canada et de Monsieur Shawn Docusian, ingénieur sénior chez la firme DNVGL et expert en climat sonore.

Ils ont été incapables d'être précis ou d'apporter des chiffres concrets autres que ceux estimée par leur méthode de modélisation informatisée.

Mardi soir à 2h15min.24sec. de l'audio, Monsieur Docusian dit :

« C'est exact, on ne peut pas quantifier le niveau sonore ou tracer une courbe dépendamment de son MW ou de la grosseur de sa génératrice. »

« Les éoliennes modernes de plusieurs MW produisent toutes à peu près le même niveau sonore. Elles sont tous dans le même ordre de puissance sonore mais pas en fonction de leur puissance énergétique. » FIN

Alors pourquoi était-il si difficile de répondre à ma question si les éoliennes de grande puissance produisent toutes sensiblement le même bruit? Pourquoi la réponse ne vient pas des tests sur le terrain plutôt que ceux estimés par modélisation informatique? En plus, Pattern, qui est partenaire et opérateur du projet proposé possède 16 parcs éolien en opération.

Mardi soir à 2h19 min.35sec. de l'audio, Monsieur Pierre Guy Brassard, spécialiste en climat sonore pour le Ministère du Développement Durable commente le sujet du bruit. :

« J'en profite pour introduire une notion de modulation de l'amplitude qui parfois est associée ou cause des dérangements ou nuisances associées à des infrasons ou des sons de basses fréquences. C'est un phénomène qui est encore assez peu compris. C'a survient sporadiquement et semble être la cause des dérangements. La modulation c'est comme si on prenait la radio dans une auto et on jouait avec le volume, monte, descend, monte, descend. C'est une caractéristique du son qui est dérangeante et c'a survient de façon sporadique. On connaît pas les mécanisme ». FIN

Si Monsieur Brassard, spécialiste en climat sonore, ne connaît pas le mécanisme qui est à l'origine du bruit produit par une éolienne, imaginé a quel point le promoteur lui le connaît!

Voici les avis à la page 41 du rapport d'enquête du BAPE sur le Parc des Moulins en 2010 concernant le bruit :

2de10

« La commission d'enquête constate que les nuisances sonores pourraient être ressenties par les résidents à des niveaux plus faibles que les critères prescrits dans la note d'instruction 98-01 sur le bruit du Ministère du Développement Durable. »

« Considérant la réalisation éventuelle de plusieurs parcs éoliens au Québec d'ici 2015, la commission d'enquête est d'avis que le Ministère du Développement Durable devrait à court terme intensifier ses recherches sur le bruit des éoliennes afin d'évaluer la pertinence d'établir des critères ou des mesures propres à ces structures. » FIN

Mardi soir à 3h11min.06sec. de l'audio, soit 5 ans plus tard, Monsieur Pierre Guy Brassard du Ministère du Développement Durable, commente la note d'instruction 98-01 :

« Nous également ont effectuée une veille scientifique pour être à l'affût des nouvelles connaissances dans le domaine de l'éolien. Le bruit qui est généré par une éolienne, c'est encore un phénomène qui est peu connu. Les impacts sont pas tout à fait compris entièrement donc c'est pour ça également qu'on n'a pas de critères, qu'on n'a pas révisé la note et qu'on n'a pas fait de nouvelle note qui s'applique de façon spécifique au secteur de l'éolien. »

« Ce qu'on fait à ce moment là, c'est qu'on applique le principe de précaution et on demande d'analyser jusqu'à des niveaux sonore de 30dBA puis on fait des analyses au cas par cas pour chaque parc éolien. » FIN

Faire du cas par cas équivaut grossièrement à de l'improvisation résultant de l'ignorance généralisée sur le sujet.

Mercredi soir à 2h50min.06sec. de l'audio, Madame Maraghi de RES ajoute :

« La note d'instruction n'est pas extrêmement précise au sujet de ce processus là, certainement le ministère pourrait compléter. » FIN

Mardi soir à 1h45min.5sec. de l'audio, Monsieur Simon Arbour, biologiste au Ministère de la Santé, aborde le sujet de la pénalité pour les milieux calmes. Il parle des particularités qu'ont les milieux calmes. Il convient que ce sont des milieux plus paisibles et recherchés pour cette qualité là et c'est la raison pour laquelle la pénalité de 5dBA est appliquée.

3de10

Même en appliquant la pénalité de 5dBA, la note d'instruction 98-01 permet tout de même à un environnement calme de 20dBA de doubler en nombre de dBA.

Mercredi soir à 31min.37sec. de l'audio, je demande à RES de m'expliquer le phénomène aérodynamique qui est responsable du bruit chez une éolienne. Monsieur Docusian tente de m'expliquer le phénomène de la contraction des molécules et du bord de fuite de la pale. À moins que les citoyens soit des ingénieurs en la matière, je doute que cette très brève explication soit utile. Lorsque que je pousse ma question plus en détail, Monsieur Docusian me dit :

« Je vous dirais que ç'a dépasse mes compétences de savoir exactement le phénomène qui se passe, je ne suis pas un ingénieur en mécanique des fluides alors pour ça je pourrais revenir avec une réponse documentée mais je ne serais pas une bonne personne pour poussée ça plus dans ce qui se passe exactement mais ça vient du bord de fuite, c'est en raison de la turbulence, vortex, turbulence, un peu de tout ç'a, c'est l'origine du son, oui. » FIN

Pourquoi une éolienne fait du bruit? N'est-ce pas la une question qu'un enfant de 5 ans demanderait? Imaginé un ingénieur sénior ou un expert en climat sonore qui répond à l'enfant, « ç'a dépasse mes compétences, je ne connais pas le mécanisme ». Quelle crédibilité doit-on accorder à ces experts?

Mercredi soir à 36min.17sec. de l'audio, Monsieur Docusian me fait la remarque que si le nombre de dBA est si élevés lors de mes tests c'est à cause que j'ai tenu compte de tous les bruits ambiants et non seulement des éoliennes. Plus tard, je présente un test sonovideo au moment où toutes les éoliennes du parc Des moulins sont immobiles, dans un endroit très calme, sans vent, en tenant compte de tous les bruits ambiants et le résultat est en déca de 25 dBA. Or on peut donc conclure qu'il est possible que l'augmentation du bruit en milieu calme dû à la présence de méga générateurs passe de 20dBA à plus ou moins 50dBA. Il faut également tenir compte de l'équation logarithmique exponentielle pour le résultat final perçu par l'oreille humaine.

Monsieur Docusian ajoute, « L'oreille humaine commence à percevoir un changement dans le son avec une augmentation de 3 dBA. Ça prend à peut près une augmentation de 10 dBA d'un même son pour le percevoir 2 fois plus fort. » FIN

Donc si on ajoute 10dBA à 30dBA, le résultat final perçu à l'oreille sera de 60dba.

4dc10

Mercredi soir à 41min.32sec. de l'audio, je questionne à savoir si le bruit de plusieurs éoliennes est cumulatif. Monsieur Docusian répond par l'affirmatif, sans plus. Par contre il répète qu'en fonction des paramètres de modélisation prudentes et d'un modèle reconnu, soit, ISO 9613-02, le projet, même en tenant compte du fonctionnement à plein régime de tous les éoliennes, dans les pires conditions et du bruit accumulé de toutes les éoliennes, il nous garantie que le bruit sera en deçà de 40 dBA.

Mardi soir à 1min.46sec. de l'audio, Monsieur Arbour du Ministère de la Santé comment la norme ISO :

« La norme ISO est une méthode qui est reconnue, la courbe de Shults est une méthode qui est reconnue aussi, mais de l'appliquer aux éoliennes, on peut quand même se poser certaines questions. »

« Par rapport aux études faites par L'INSPQ, on parle d'un niveau de bruit qui peut être perceptible à partir de 3 dBA et quand on approche du 5 dBA ben là ça commence à être plus évident en terme de différence de perception de bruit, ça c'est une première chose. Une deuxième chose qui est importante de mentionnée, c'est le caractère du bruit des éoliennes comme tel. Certaines études ont tendance à montrer que certaines éoliennes seraient peut être plus dérangeantes que celui d'autres sources comme par exemple le bruit routier. »

« Dans le sens que la courbe de Shults fait bien pour le bruit routier mais on n'a malheureusement pas d'équivalent pour la courbe de réponses vraiment établie pour le bruit éolien. Il y a certaines études qui ont présenté ce type de courbe là. Y'en a un exemple qui est mentionné dans le document de l'INSPQ que j'ai déposé, mais ce que ça tend à montrer, selon les études, oui, le bruit des éoliennes pourrait être plus dérangeant.»
FIN

Mercredi à 2h47min.30sec. de l'audio, Monsieur Docusian dit que même si on installait une éolienne en milieu calme, c'est-à-dire dans les 20dBA, celle-ci ne produirait pas de bruit puisqu'il ne vente pas.

Évidamment, il ne vente pas en bas des montagnes!

Lorsque je prends mes tests sonométriques chez moi en bas de la montagne sans la présence de vent, le bruit entendu provient du vent sur la montagne qui interagit avec l'éolienne sur la montagne. Cette interaction propulse le bruit en bas de la montagne particulièrement lors des conditions atmosphériques où le plafond est bas.

5de10

L'immobilisme et le manque d'initiative du Ministère du Développement Durable et du Ministère de la Santé concernant le vide d'encadrement connu et avoué de la note d'instruction 98-01 pour l'éolien, est-elle une volonté politique pour le bénéfice de l'industrie éolienne et des actionnaires?

L'incapacité de RES à montrer une simple photo d'une éolienne Siemens 3.2MW, d'une vidéo nous montrant une 3.2MW en mouvement et le bruit produit par celle-ci peut-il être justifié par un manque de budget ou un manque de ressources humaines? Cette incapacité proviendrait-elle d'un contrôle sélectif de l'information visant à garder le public dans l'ignorance?

La comparaison des photos modélisées du promoteur avec la seule photo que j'ai présentée est révélatrice. Le terme modélisation se transforme soudainement en un vulgaire exercice de « photo shopping ».

Des photos-montage d'éoliennes de plus de 600 pieds de haut à peine visible à 3km! Sûrement à cause des lentilles.

Le promoteur se questionne si mes tests sonométriques faits sur le terrain dans divers températures et conditions atmosphériques sont faits dans les règles de l'art. Commentaire très audacieux de la part d'un promoteur qui lui fait ses tests dans son bureau climatisé à l'aide de son portable. Modélisation oblige.

Mon test sonométrique démontre que les milieux calmes sont de plus ou moins 25 dBA, ce que le promoteur et différents ministères ne contestent pas. Ils vont même plus loin en affirmant des mesures aussi basses que 20dBA. Alors pourquoi mon test sonométrique démontrant que le bruit produit par une éolienne à 1200 mètres de distance pouvant atteindre 50 dBA serait erroné?

Madame Durand du ministère du Développement Durable nous informe qu'elle n'a reçu aucune plainte à propos de la présence des éoliennes du Parc des Moulins. Comment explique-t-elle que près de 350 personnes ont signé la demande d'une recours collectif. Ce n'est pas parce que votre bureau est propre Madame Durand qu'il n'y a pas de problème. Les citoyens considèrent peut-être le ministère comme partie prenante aux projets éoliens? Car, à bien y penser, le budget d'opération du Ministère provient tout de même du conseil des Ministres qui lui, oblige Hydro-Québec à acheter l'énergie éolienne.

6de10

La réaction des citoyens mis devant le fait accompli d'un parc éolien dans leur milieu se résume comme suit : Sentiment d'impuissance devant un rouleau compresseur autorisé par les municipalités, divers organismes para-gouvernementaux, divers Ministères et décret ministériel. Dire aux citoyens de déclarer au promoteur les inconvénients qu'ils subissent se résume à leur demander de se confier à leur agresseur.

IMPACT VALEUR FONCIÈRE :

Mercredi soir à 58min57sec de l'audio, Monsieur le Président Germain commente la question concernant l'impact de la présence éolienne en milieux habités. Il dit que cela fait plusieurs fois que le BAPE propose au Ministère des Affaires Municipales de faire une telle étude. Que le sujet revient ici sans surprise. C'est une question qui est encore sans réponse claire. C'a ne veut pas dire si il n'y a pas encore de signes, ç'a ne veut pas dire qu'après examen minutieux il n'y aurait pas d'effets. Qu'au delà des études mentionnées ont n'a pas de données pour confirmer ou infirmer si il y a perte ou non des valeurs marchandes. FIN

Voici l'avis à la page 52 du rapport d'enquête du Bapc sur le Parc des Moulins en 2010 concernant la valeur marchande des résidences :

Avis : La commission d'enquête note qu'aucune étude récente n'a été réalisée au Québec malgré une présence de plusieurs parcs éoliens et invite le ministère des Affaires Municipales à documenter d'avantage l'influence possible de ceux-ci sur la valeur marchande des propriétés. À cet égard, les propriétaires de parcs éoliens devraient contribuer à l'acquisition des données nécessaire à cette évaluation. » FIN

Mardi soir à 3h12min.30sec. de l'audio, soit 5 ans plus tard, Monsieur Gastonguay du Ministère de Affaires Municipales répond :

« C'a représente quand même beaucoup de temps et de ressources pour faire une étude comme il est demandé et pour une raison ou une autre, c'a n'a pas été fait. Par contre il y a toujours l'intention. De là, le guide méthodologique pour avoir un certain degré d'informations pour les gens. » FIN

L'absence d'étude de la part du Ministère des Affaires Municipales concernant l'impact sur la valeur mobilière est un manquement grave à leur responsabilité envers les citoyens impactés, elle est une forme subtile de complicité laxisme pour le bénéfice de l'industrie éolienne et des actionnaires. Dans cette forme, il en revient donc aux citoyens d'assumer le fardeau et le risque de l'impact négatif de la présence des éoliennes sur leur santé et leur patrimoine. Il en revient également aux citoyens d'assumer tous les frais pour l'embauche d'experts pour faire valoir leurs droits, et ç'a le promoteur, les municipalités et le gouvernement le savent très bien.

L'ACCEPTABILITÉ SOCIAL :

Le 30 avril 2015 dans PR5.3, le Ministère du Développement Durable note :

4.4 Démarches auprès des citoyens.

QC2-3 Des problèmes méthodologiques du questionnaire utilisé lors des consultations publiques ont été relevés, ainsi qu'une absence de fiabilité statistique de la taille de l'échantillon utilisée.

Nous estimons que le sondage réalisé n'est pas valable afin de juger de l'acceptabilité sociale du projet dans les communautés concernées. FIN

Mercredi après midi à 2h59min.08sec. de l'audio, soit 6 mois plus tard, Monsieur Simon Arbour du Ministère de la Santé dit :

« Ç'a ressemble un peut à ce qu'on a vu dans d'autres projets, le type soirée d'information. Nous, on a commenté ç'a dans notre avis de recevabilité, en autre celui du 23 avril, ou dans le fond, au niveau de l'estimation d'appui, on n'a pas jugé que la méthode qui avait été proposé était valable dans un plan statistique ou autre pour vraiment mesuré l'appui qui avait été donné au projet. »

« Il y a des gens qui vont endurer en silence, ils n'iront pas se montrer publiquement ou s'exprimer publiquement mais qui vont subir quand même des inconvénients. C'est souvent c'est gens là qu'on va peut-être échapper. C'est pour ç'a que des fois, d y aller de façon anonyme, pour requérir les préoccupations, des fois, c'a va chercher un autre son de cloche. Jusqu'à un certain point ç'a prend de l'audace pour se montrer ».

8de10

« Quand on veut mesurer le poult d'une population, c'est peut-être préférable d'y aller avec une autorité neutre ou avec représentativité. Il y a encore là, la notion de confiance envers les parties prenantes. »

« Si les gens ont des doutes ou ne font pas confiance au processus, il faut trouver une façon de le faire. » FIN

Mercredi après-midi à 3h07min.54sec. de l'audio, Madame Maraghi dit :

« Avec les discussions qu'on a eu avec les municipalités, a chaque fois qu'on en a parlé, on est toujours venu à la conclusion que ç'a ne semblait pas nécessaire dans le milieu actuel qui n'a pas eu de très fort opposition. » FIN

Le Ministère de la Santé fait quoi quand la méthode utilisé par le promoteur est reconnu non-valable? Rien. On répète la même chose 5 ans plus tard à un autre BAPE au bénéfice de l'industrie éolienne et de ccs actionnaires.

Les conseils municipaux le savent très bien et le promoteur le sait aussi. Sachez Monsieur Arbour qu'un citoyen ne se fait pas d'ennemi en se présentant au conseil pour demandé du gravier pour un chemin. À l'inverse, s'opposer à un projet ou le conseil municipale et certains citoyens parentés, qui ont des intérêts financiers important, à assurément des conséquences, surtout dans le contexte des petits villages. Serait-il trop risqué pour l'industrie que le ministère procède lui-même à un sondage anonyme?

L'éolien est un gros plat de bonbons. Quelle meilleur façon pour un promoteur de se garantir l'acceptabilité sociale du milieu qu'en laissant les municipalités mettre leurs deux mains dedans. On appel ç'a un partenariat.

Les représentants municipaux sont-ils en mode « savoir » ou en mode « avoir »?

Les citoyens ne sont pas dupes. Comment est-ce qu'un conseil municipale qui a des intérêts financiers dans un projet privé peut-il faire preuve objectivité et de neutralité envers tous les citoyens? N'est ce pas là un terreau fertile propice aux conflits d'intérêts? Comment a-t-on procédé pour mesurer la confiance des citoyens envers les parties prenantes alors que les parties prenantes sont les décideurs? Parce qu'il n'y a pas d'opposition citoyenne au conseil, le promoteur et les élus ont conclu rapidement qu'il y avait acceptabilité sociale. Pourquoi chercher plus loin quand cela fait notre affaire?

Mercredi à 1h13 de l'audio je n'ai pas été surpris par l'expérience vécu par Monsieur Pierre Labbé, en tant qu'opposant au projet et membre du comité de développement.

9de10

RES, en présence de son procureur, ont tenté de lui faire signer une entente de confidentialité. Cela donne à la commission une indication très claire sur le degré de bonne foi, de transparence et la volonté de RES de vouloir contrôler et filtrer toute information pouvant transmettre une impression négative du projet.

Les promoteurs sont nuls autres que des promoteurs dont la seule qualité demeure la promotion de leur ambition. Sur les 11 personnes du côté de RES, seulement 4 sont de RES dont les titres sont, 2 directrices, 1 directeur et 1 gestionnaire. Le promoteur n'est pas un expert en éolien mais plutôt un expert en marketing dont la présentation du produit a bien été rodée et polie de façon à le montrer uniquement sous ses plus belles aspects.

Il ne faut surtout pas oublier que selon le promoteur, la modélisation respecte rigoureusement la note d'instruction 98-01. Note qui, dans les faits avoués, ne comportent aucun critère propre à l'éolien. Que dire de la norme ISO, qui elle aussi est fort appréciée des promoteurs éoliens mais sans fondement puisque que des sérieux doutes persiste à savoir si elle s'applique spécifiquement à l'éolien. En bout de ligne, on ne peut que constater que le projet proposé repose sur des critères d'encadrements aussi solides que le vent.

CONCLUSION

Monsieur le Président Germain et Madame la Commissaire Gendron,

Considérant les révélations en lien avec la note d'instruction 98-01, la norme ISO, l'absence d'étude d'impact réelle sur la valeur foncière et l'absence de sondage valable afin de mesurer l'acceptabilité sociale, vous n'avez aucune raison et cela inclus l'aspect économique incestueux maintenant connu, de recommander ce projet bâclé, opportuniste et irresponsable.

Vous avez maintenant toutes les raisons de le refuser.

Stéphane Lachance